



Rentrée pour accoucher, ressorti brulée a la fesse

Par **poukette93**, le **15/02/2011** à **11:29**

Bonjour,

Je suis rentrée le 05 janvier 2011 à la maternité d'un hôpital privé pour accoucher de mon 1er enfant.

L'accouchement s'est bien déroulé, par voie basse et avec péridurale.

Le lendemain de l'accouchement, j'ai senti comme une induration au niveau de ma fesse gauche, j'en ai informé l'infirmière.

Les 3 obstétriciens accoucheurs de la clinique sont passés tour à tour me donner un diagnostic différents (allergie inconnu, brulure, ne sais pas...) et une thérapeutique a suivre différentes, sans pour autant savoir ce que c'était véritablement, ni comment cela était arrivé.

Cela m'a handicapé pendant presque un mois, pour m'asseoir, toutes les positions m'étaient inconfortables, j'ai donc dû par conséquent abandonner l'allaitement de mon enfant car je ne pouvais pas trouver de position adéquate ; mais également pour marcher lors des premiers jours.

Après 2 semaines sans amélioration, j'ai été voir mon généraliste qui m'a confirmé que c'était une brulure, qu'elle nécessitait des soins infirmiers à raison d'un soin tous les 2 jours, et qu'elle mettrait environ 2 mois avant de guérir complètement !

Aujourd'hui j'ai accouché il y a presque 1 mois et demi et la cicatrisation est loin d'être faite, malgré les soins infirmiers, l'une des infirmières m'a dit que ça devait être une brulure du 3e degré !

Je commence à me demander si je vais devoir passer tout mon congé maternité à attendre l'infirmière un jour sur deux !

J'aimerais que la maternité me fournisse des explications sur cette brulure !

Et éventuellement des dommages et intérêts, je trouve ça inacceptable de rentrer pour accoucher et d'en ressortir avec une fesse brulée, d'être relâché dans la nature après avoir encaissé mon chèque de dépassement d'honoraires, mais sans explication ou consultation de surveillance !

Pouvez-vous me donner la démarche à suivre.

Merci, bonne journée.